

## SERVICE de RAMASSAGE de DECHETS RECYCLABLES

Pour la modique somme de 8.50 € **par trajet**, un travailleur de l'ALE conduira vos déchets recyclables vers le parc à containers d'Harchies.

Quels sont les déchets concernés ? (pour plus d'infos : Ipalle Harchies : 069/562901)

- Les **bouteilles et bocaux en verre** (SANS bouchon) et rincés.
- Les déchets pouvant aller dans les « sacs bleus » : **bouteilles en plastique**, les **boîtes** du type « tétrabrique », aérosols, conserves, cannettes, plats en alu, capsules : le tout rincé.
- Le **papier** et le **carton** propres (attention : cartons pizzas, papier peint → interdits)
- Les **objets en métal**, les électroménagers (propres !), les ampoules économiques et néons
- Les **objets en plastique ne tenant pas dans un sac poubelle communal** ex : mobilier de jardin, pots de fleurs, jouets ...
- Les seaux de peinture, les batteries, piles, radiographies, huiles de friture ou de vidange.
- Le mobilier usagé (s'il y a quelqu'un pour aider à charger), les pneus
- Les **déchets « verts »** : herbe, feuilles, petits branchages ainsi que le bois ou objets en bois
- Nous ne transportons **PAS** les inertes (briques, tuiles, déchets de construction etc) ainsi que les déchets organiques (résidus de cuisine) ni les déchets médicaux (poches transfusion, baxter ...).
- En cas de déchets dangereux (produits chimiques), seul le préposé pourra dire s'il est en droit de les prendre ou pas.



**! le tout trié par catégorie et conditionné en sac ou en caisse !**

### **DE PLUS :**

Vous devez être en possession d'une carte d'accès au parc à container (carte magnétique à acquérir directement au parc à containers 2€) ainsi que **d'étiquettes**, envoyées par Ipalle, qui reprennent vos coordonnées. Lors du passage du service encombrant, vous devez remettre au chauffeur **1 étiquette par trajet**. Quand vous n'avez plus d'étiquette, vous faites la demande auprès d'Ipalle (téléphone ou mail). Attention : **pas d'étiquette, pas d'embranchement de vos déchets**.

Le dépôt de déchets est toujours soumis à un **quota**.

Un certain nombre de point est attribué à chaque catégorie de déchet selon le volume déposé. En cas de dépassement du quota, vous avez la possibilité d'acheter un quota supplémentaire.

Attention nous n'avons pas accès à votre compte Ipalle ; c'est donc à vous qu'il revient de connaître les points qu'il vous reste. Vous pouvez vous connecter sur Ipalle.be pour créer votre compte et avoir accès à vos données.

Les apports sont comptabilisés comme tels :

- Moins de 100 litres 0.1 point
- Coffre de voiture (+/- 500 litres) 0.5 points
- Coffre de break 1 point
- Remorque 1 essieu 2 points
- **Remorque double essieu de l'ALE 3 points**

Quotas et tarifs en cas de dépassement :

Types de déchets	Quota points par an	Tarif par point supplémentaire
encombrants	Max. 7 points	9 €
Non-incinérables	Max 4 points	26 €
Isolation	Max 4 points	6 €
Végétaux	Max 15 points	6 €
Bois	Max 7 point	8 €

Pas de quota pour les « sacs bleus », le papier, le carton et les déchets organiques. L'achat de quotas supplémentaires est à faire directement au parc à containers (Bancontact). En aucun cas le préposé ALE ne pourra s'en charger à votre place.

Si un déchet est refusé par Ipalle, celui-ci vous sera rendu. Idem si vous avez dépassé votre quota et que vous n'avez pas fait le nécessaire pour l'augmenter. Le prix du déplacement, aller et retour, vous sera compté. Pas d'étiquette = pas d'embarquement.

Il vous est demandé de préparer les déchets afin de faciliter leur embarquement. Le préposé n'entrera pas dans les propriétés chercher les déchets. Ils doivent être prêts sur le trottoir ou à front de rue.

Si le préposé doit passer plus d'un quart d'heure au chargement de déchets mal préparés, un supplément d'un euro par quart d'heure vous sera réclamé.

Le préposé peut, s'il le juge nécessaire, refuser d'embarquer des déchets interdits par Ipalle ou non triés ou prêts à être emportés.

Si le préposé se déplace et que personne n'est présent ou que vous n'avez pas annulé un voyage, il vous sera réclamé le prix du déplacement (8.50 €).

Les bacs et sacs à déchets ne vous seront pas ramenés, sauf accord préalable à la réservation et paiement d'un trajet retour (8.50 euros).

Comment réserver un trajet ?

Aucune inscription en ALE n'est exigée pour ce service.

Vous devez être en possession d'une carte d'accès actualisée et d'étiquettes envoyées par Ipalle.

Les voyages (sauf avis contraire) ont lieu le jeudi et le vendredi (de 8h à 16h).

Pour réserver un passage, téléphonez le matin au : 069/58.01.4

